

<i>Numéro délibération</i> <b>1</b>	<b><u>OBJET</u> :</b>  <b>Répartition des crédits de subvention – Exercice 2025</b>
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 8

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Sont subventionnées par le CCAS les associations œuvrant à l'intérêt général des rosnéens, axées sur l'aide sociale.

Le versement des subventions est conditionné à la transmission des pièces nécessaires à la complétude du dossier, à savoir :

- Bilan et compte de résultat de l'exercice précédent
- Procès-verbal d'assemblée générale clôturant le dernier exercice
- Rapport d'activité du dernier exercice
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Attestation de respecter le contrat d'engagement républicain

Pour 2025, le montant total des subventions versées aux associations s'élève à 8 000€ et réparti de la manière suivante :

- 2 400€ à destination de l'association du Secours catholique
- 5 600€ à destination de l'association Les Restos du Cœur.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir décider l'attribution des subventions versées aux associations selon la répartition ci-dessus et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens correspondantes.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,  
VU le budget primitif 2025,

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :** APPROUVE l'attribution des subventions versées aux associations selon la répartition suivante :


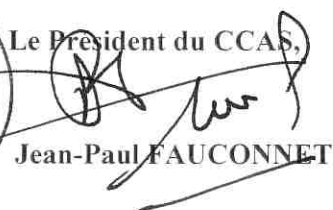
- 2 400 € à destination de l'association du Secours catholique
- 5 600€ à destination de l'association Les Restos du Cœur.

*Adopté à l'unanimité*

**ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification

 Le secrétaire de séance,  
  
Aurandine HENRIQUES

 Le Président du CCAS,  
  
Jean-Paul FAUCONNET

<i>Numéro délibération</i>	<b><u>OBJET</u> :</b>  <b>Reprise anticipée des résultats 2024 au budget primitif 2025</b>
<b>02</b>	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 8

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

L'instruction comptable M.57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Toutefois, l'instruction M.57 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la prochaine décision budgétaire suivant le compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget du CCAS, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

Considérant les résultats prévisionnels 2024 et l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 pour le budget principal CCAS conformément au tableau ci-après,

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 44
Résultats antérieurs reportés	316 024,13€
<b>Résultat à affecter</b>	<b>271 583,00€</b>

<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	4 565,83 €
Résultats antérieurs reportés	101 584,03 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>106 149,86 €</b>
Restes à réaliser (2024)	12 193,02 €

Il est proposé :

De constater le résultat de l'exercice 2024

De reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2025 comme suit :

Résultat d'investissement :

Article 001 : 106 149,86 € en recettes

Résultat de fonctionnement :

Article 002 : 271 583,00 € en recettes

Reste à réaliser : 12 193,02 € en dépenses

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'action sociale et des familles,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M.57,

**VU** la fiche de calcul de résultat prévisionnel 2024 et l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 pour le budget principal du CCAS,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** la reprise de ce résultat et l'inscrit au budget primitif 2025 comme suit :

**Résultat d'investissement :**

Article 001 : 106 149,86 € en recettes

**Résultat de fonctionnement :**

Article 002 : 271 583,00€ en dépenses

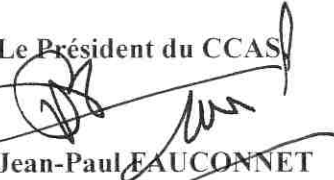
**Reste à réaliser : 12 193,02 € en dépenses**

*Adopté à l'unanimité*

**ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification

CCAS de Rosny-Sous-Bois  
Le secrétaire de séance,  
  
Amélie HENRIQUES

CCAS de Rosny-Sous-Bois  
(Seine-St-Denis)  
Le Président du CCAS  
  
Jean-Paul FAUCONNET



Numéro délibération <b>3</b>	<b>OBJET :</b>  <b>Budget primitif 2025 – CCAS</b>
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 8

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Danièle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le budget primitif du CCAS de l'exercice 2025 est arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **122 830 €**
- En section de fonctionnement à la somme de **6 060 776 €**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi en dépenses et recettes à hauteur de **6 183 606 €**.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif du CCAS de l'exercice 2025.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M.57,  
**VU** le projet de budget primitif 2025 du CCAS,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE :** **ADOpte** le budget primitif « budget principal » de l'exercice 2025 arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **122 830 €**
  - En section de fonctionnement à la somme de **6 060 776 €**
- Soit un équilibre en dépenses et recettes à **6 183 606 €**

*Adopté à l'unanimité*

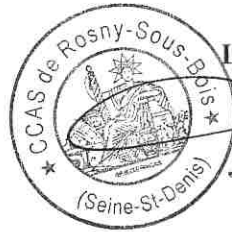
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : Centre  
Communal d'Action Sociale (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26930031500026

POSTE COMPTABLE : SGC ROSNY SOUS BOIS

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL - CCAS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	49
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	52
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	53
A2.01 - Opérations non ventilables	55
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	56
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	59
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	60
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	66
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	67
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
<b>B8 - Subventions versées</b>	69
<b>B9 - Etat du personnel</b>	70
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	74
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	75
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	76
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
<b>A - Arrêté et signatures</b>	77

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	45947

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

#### Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	131.01
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	125.47
3 Dépenses d'équipement brut / population	2.66
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	69.77
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	2.12
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	5 993 724,23	5 850 579,12	417 608,16	A1 274 463,05
<b>Investissement</b>	10 500,23	0,00 (3)	101 584,03	A2 91 083,80
<b>Fonctionnement</b>	5 983 224,00	5 850 579,12 (4)	316 024,13	A3 183 379,25

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses	Recettes			
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 12 193,02	III + IV 0,00	B1	-12 193,02	
<b>Investissement</b>	I 12 193,02	III 0,00	B2	-12 193,02	
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	262 270,03
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	78 890,78
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	183 379,25

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



S<sup>2</sup>LO

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>12 193,02</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	12 193,02
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	110 636,98	16 680,14
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	12 193,02	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 106 149,86
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>122 830,00</b>	<b>122 830,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 060 776,00	5 789 193,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 271 583,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>6 060 776,00</b>	<b>6 060 776,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>6 183 606,00</b>	<b>6 183 606,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

S2LO

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

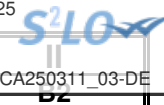
### PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.





## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	113 547,38	12 193,02	110 636,98	110 636,98	122 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>122 830,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 000,97	0,00	980,14	980,14	980,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	22 000,00		15 700,00	15 700,00	15 700,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>22 000,00</b>		<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>28 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>16 680,14</b>	<b>16 680,14</b>	<b>16 680,14</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>106 149,86</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>122 830,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>15 700,00</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	876 959,94	0,00	917 082,00	917 082,00	917 082,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 210 827,00	0,00	4 217 698,00	4 217 698,00	4 217 698,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 233 168,06	0,00	907 896,00	907 896,00	907 896,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 320 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 042 676,00</b>	<b>6 042 676,00</b>	<b>6 042 676,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	100,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 321 055,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>6 045 076,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	22 000,00		15 700,00	15 700,00	15 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>22 000,00</b>		<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 343 055,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 060 776,00</b>	<b>6 060 776,00</b>	<b>6 060 776,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 060 776,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 561 968,00	0,00	2 602 821,00	2 602 821,00	2 602 821,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 458 810,00	0,00	3 183 322,00	3 183 322,00	3 183 322,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 652,87	0,00	2 050,00	2 050,00	2 050,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 033 430,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 788 193,00</b>	<b>5 788 193,00</b>	<b>5 788 193,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 033 530,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 033 530,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>271 583,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 060 776,00</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>15 700,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	122 830,00	0,00	122 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>122 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 830,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>122 830,00</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	917 082,00		917 082,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 217 698,00		4 217 698,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	907 896,00	0,00	907 896,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	2 400,00	0,00	2 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	15 700,00	15 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>6 045 076,00</b>	<b>15 700,00</b>	<b>6 060 776,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 060 776,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.



- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	980,14	0,00	980,14
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		15 700,00	15 700,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>980,14</b>	<b>15 700,00</b>	<b>16 680,14</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>106 149,86</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>122 830,00</b>
---	-------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 602 821,00		2 602 821,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	3 183 322,00		3 183 322,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 050,00	0,00	2 050,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>5 789 193,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 789 193,00</b>

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le <b>2025</b>
ID : 093-269300315-20250311-CA250311_03-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>271 583,00</b>
			=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>6 060 776,00</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	113 547,38	12 193,02	0,00	110 636,98	110 636,98	0,00	110 636,98	122 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

122 830,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>28 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>16 680,14</b>	<b>16 680,14</b>	<b>16 680,14</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 000,97	0,00	980,14	980,14	980,14
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	22 000,00		15 700,00	15 700,00	15 700,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>22 000,00</b>		<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

106 149,86


Affectation au compte 1068 (8)

0,00



Envoyé en préfecture le 18/03/2025  
 Reçu en préfecture le 18/03/2025  
 Publié le  
 ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE

TOTAL  
 (RAR N-1 + Vote)



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>122 830,00</b>

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	113 547,38	12 193,02	0,00	110 636,98	110 636,98	0,00	110 636,98	122 830,00
21828	Autres matériels de transport	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	0,00		10 400,00	10 400,00	0,00	10 400,00	10 400,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00	10 782,50		4 170,00	4 170,00	0,00	4 170,00	14 952,50
2188	Autres immobilisations corporelles	72 547,38	1 410,52		66 066,98	66 066,98	0,00	66 066,98	67 477,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	Crédits gérés (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>124 547,38</b>	<b>12 193,02</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>110 636,98</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>122 830,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).


(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**


N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025	
Reçu en préfecture le 18/03/2025	
Publié le	
ID : 093-269300315-20250311-CA250311_03-DE	

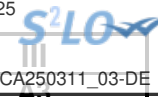
<b>III – VOTE DU BUDGET</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025	
Reçu en préfecture le 18/03/2025	
Publié le	
ID : 093-269300315-20250311-CA250311_03-DE	

<b>III – VOTE DU BUDGET Test encodage</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>

Cet état ne contient pas d'information.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>28 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>16 680,14</b>	<b>16 680,14</b>	<b>16 680,14</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 000,97	0,00	980,14	980,14	980,14
10222	FCTVA	6 000,97	0,00	980,14	980,14	980,14
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 000,97</b>	<b>0,00</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>	<b>980,14</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	22 000,00		15 700,00	15 700,00	15 700,00
281828	Autres matériels de transport	22 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		15 700,00	15 700,00	15 700,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>22 000,00</b>		<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>


(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

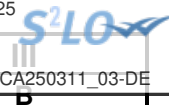
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.



- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025  
Reçu en préfecture le 18/03/2025  
Publié le   
ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 343 055,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 060 776,00</b>	<b>6 060 776,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 060 776,00</b>	<b>6 060 776,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	876 959,94	0,00	0,00	917 082,00	917 082,00	0,00	917 082,00	917 082,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 210 827,00	0,00		4 217 698,00	4 217 698,00		4 217 698,00	4 217 698,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 233 168,06	0,00	0,00	907 896,00	907 896,00	0,00	907 896,00	907 896,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>6 320 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 042 676,00</b>	<b>6 042 676,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 042 676,00</b>	<b>6 042 676,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	100,00	0,00		2 400,00	2 400,00		2 400,00	2 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 400,00</b>	<b>2 400,00</b>		<b>2 400,00</b>	<b>2 400,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 321 055,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>6 045 076,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	22 000,00			15 700,00	15 700,00		15 700,00	15 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>22 000,00</b>			<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>		<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

6 060 776,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

The logo for S2LO, featuring the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a swoosh underline.

ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 033 530,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 561 968,00	0,00	2 602 821,00	2 602 821,00	2 602 821,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	3 458 810,00	0,00	3 183 322,00	3 183 322,00	3 183 322,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	12 652,87	0,00	2 050,00	2 050,00	2 050,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>6 033 430,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 788 193,00</b>	<b>5 788 193,00</b>	<b>5 788 193,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 033 530,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

271 583,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

6 060 776,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 343 055,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 060 776,00</b>	<b>6 060 776,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 060 776,00</b>	<b>6 060 776,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	876 959,94	0,00	0,00	917 082,00	917 082,00	0,00	917 082,00	917 082,00
6042	Achats de prestations de services	10 000,00	0,00		3 220,00	3 220,00	0,00	3 220,00	3 220,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		17 200,00	17 200,00	0,00	17 200,00	17 200,00
60622	Carburants	500,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60623	Alimentation	606 550,00	0,00		603 450,00	603 450,00	0,00	603 450,00	603 450,00
60631	Fournitures d'entretien	16 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 050,00	0,00		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 815,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	150,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	3 813,00	0,00		3 050,00	3 050,00	0,00	3 050,00	3 050,00
6132	Locations immobilières	9 424,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 078,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	24 814,00	0,00		26 287,00	26 287,00	0,00	26 287,00	26 287,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	1 925,00	0,00		28 800,00	28 800,00	0,00	28 800,00	28 800,00
6182	Documentation générale et technique	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 216,00	0,00		7 665,00	7 665,00	0,00	7 665,00	7 665,00
6188	Autres frais divers	79 500,00	0,00		94 140,00	94 140,00	0,00	94 140,00	94 140,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	20 860,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 100,00	0,00		2 190,00	2 190,00	0,00	2 190,00	2 190,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 750,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 800,00	0,00		8 120,00	8 120,00	0,00	8 120,00	8 120,00
6262	Frais de télécommunications	710,00	0,00		570,00	570,00	0,00	570,00	570,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00		30,00	30,00	0,00	30,00	30,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 200,00	0,00		5 750,00	5 750,00	0,00	5 750,00	5 750,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 990,00	0,00		39 400,00	39 400,00	0,00	39 400,00	39 400,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Publié le Pour	
								Crédits gérés hors AE	Vote)
								ID : 093-269300315-20250311-CA250311_03-DE	III = I + II
6288	Autres services extérieurs	2 804,94	0,00		16 210,00	16 210,00	0,00	16 210,00	16 210,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 210 827,00	0,00		4 217 698,00	4 217 698,00		4 217 698,00	4 217 698,00
6218	Autre personnel extérieur	97 311,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 989 516,00	0,00		4 174 024,00	4 174 024,00		4 174 024,00	4 174 024,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	82 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 000,00	0,00		43 674,00	43 674,00		43 674,00	43 674,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 233 168,06	0,00	0,00	907 896,00	907 896,00	0,00	907 896,00	907 896,00
65133	Secours d'urgence	86 700,00	0,00		86 700,00	86 700,00	0,00	86 700,00	86 700,00
65138	Autres secours	22 878,00	0,00		41 494,00	41 494,00	0,00	41 494,00	41 494,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		2 871,00	2 871,00	0,00	2 871,00	2 871,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	1 115 040,06	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)  III = I + II
657365	ESSMS	0,00	0,00		768 281,00	768 281,00	0,00	768 281,00	768 281,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>6 320 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 042 676,00</b>	<b>6 042 676,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 042 676,00</b>	<b>6 042 676,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	100,00	0,00		2 400,00	2 400,00		2 400,00	2 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	0,00		2 400,00	2 400,00		2 400,00	2 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 400,00</b>	<b>2 400,00</b>		<b>2 400,00</b>	<b>2 400,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 321 055,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>6 045 076,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	22 000,00			15 700,00	15 700,00		15 700,00	15 700,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	22 000,00			15 700,00	15 700,00		15 700,00	15 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>22 000,00</b>			<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>		<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.



- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

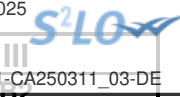
Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 033 530,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 561 968,00	0,00	2 602 821,00	2 602 821,00	2 602 821,00
7018	Autres ventes de produits finis	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	20 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
7066	Redevances services à caractère social	200 000,00	0,00	223 500,00	223 500,00	223 500,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	2 340 468,00	0,00	2 356 821,00	2 356 821,00	2 356 821,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 458 810,00	0,00	3 183 322,00	3 183 322,00	3 183 322,00
74718	Autres participations Etat	215 121,00	0,00	224 079,00	224 079,00	224 079,00
7473	Participation départements	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	3 208 411,00	0,00	2 905 249,00	2 905 249,00	2 905 249,00
747818	Autres	3 400,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
74888	Autres	22 878,00	0,00	41 494,00	41 494,00	41 494,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 652,87	0,00	2 050,00	2 050,00	2 050,00
752	Revenus des immeubles	12 502,87	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	150,00	0,00	2 050,00	2 050,00	2 050,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>6 033 430,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 788 193,00</b>	<b>5 788 193,00</b>	<b>5 788 193,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 033 530,87</b>	<b>0,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>5 789 193,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voir l'assemblée II	Total III = I + II
<b>Total des recettes d'ordre</b>		0,00		0,00	0,00	0,00

Publié le 18/03/2025  
ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE

### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 636,98</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 636,98	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>980,14</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	980,14	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

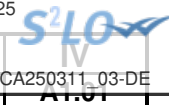
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>110 636,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		110 636,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>980,14</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		980,14
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 18/03/2025  
 Reçu en préfecture le 18/03/2025  
 Publié le 9  
 ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



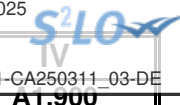
**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.900**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	<b>87 616,98</b>	<b>0,00</b>	<b>23 020,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	87 616,98	0,00	23 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>980,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	980,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

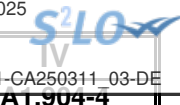
IV

A1.904

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 636,98	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 636,98	
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	980,14	
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	980,14	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.904-4**

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 045 076,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917 082,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 217 698,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	907 896,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 789 193,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 602 821,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 183 322,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>6 045 076,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		917 082,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 217 698,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		907 896,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>5 789 193,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 602 821,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 183 322,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 050,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.930****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.


## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/03/2025  
 Reçu en préfecture le 18/03/2025  
 Publié le  
 ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE


IV

A2.934

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>729 335,00</b>	<b>0,00</b>	<b>718 792,00</b>	<b>306 398,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	3 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 400,00	0,00	617 400,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	8 570,00	0,00	20 817,00	400,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	33 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	7 500,00	0,00	55 945,00	39 260,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	2 190,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	4 000,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	6 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	400,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	29 750,00	0,00	17 580,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 300,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	570 000,00	0,00	0,00	248 188,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	43 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>2 836 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 611 821,00</b>	<b>298 773,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	244 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	2 356 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 18/03/2025  
 Reçu en préfecture le 18/03/2025  
 Publié le  
 ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
747	Participations	2 834 055,00	0,00	9 000,00	298 773,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 163 857,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116 694,00</b>	<b>6 045 076,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 220,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	18 100,00	0,00	0,00	0,00	644 600,00
613	Locations	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	30 287,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 705,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 690,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	8 120,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	570,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
628	Divers	0,00	0,00	12 180,00	0,00	0,00	0,00	61 360,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	3 355 836,00	0,00	0,00	0,00	4 174 024,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 674,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	116 694,00	128 194,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 871,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	768 281,00	0,00	0,00	0,00	776 281,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 494,00</b>	<b>5 789 193,00</b>
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 356 821,00



Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 141 828,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 494,00	41 494,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	2 050,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

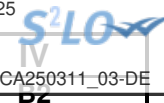
## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €		2021-03-24
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Concessions, brevets, licences	2	08/10/2004
L	Matériel de transport	8	08/10/2004
L	Matériel de bureau et info.	5	08/10/2004
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	15	08/10/2004
L	Gros matériel	5	08/10/2004
L	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC -DUREE 0	0	08/10/2004
L	frais d'études	5	24/03/2021
L	Frais d'insertion	5	24/03/2021
L	Autres matériels et outillages	10	24/03/2021
L	AGENCEMENTS DIVERS	20	24/03/2021
L	Installation générales, agence	20	24/03/2021
L	TELEPHONIE	3	24/03/2021
L	Petit matériel	10	24/03/2021
L	MATERIEL TECHNIQUES	10	24/03/2021

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES****SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>776 281,00</b>
657365			Résidence autonomie Camille BARROY		73 601,00
657365			Résidence autonomie Ambroise CROIZAT		349 649,00
657365			Service Aide A Domicile		345 031,00
65748			LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	5 600,00
65748			Secours Catholique	Association	2 400,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>23,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23,00</b>	<b>16,80</b>	<b>2,80</b>	<b>19,60</b>
Adjoint administratif territorial	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,80	1,80
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>29,00</b>	<b>1,50</b>	<b>30,50</b>	<b>21,50</b>	<b>6,50</b>	<b>28,00</b>
Adjoint technique territorial	C	14,00	1,50	15,50	8,50	6,50	15,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	8,00	0,00	8,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>19,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19,00</b>	<b>9,90</b>	<b>8,00</b>	<b>17,90</b>
Agent social	C	12,00	0,00	12,00	4,00	7,00	11,00
Agent social principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Educateur territorial de jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>7,00</b>	<b>7,20</b>	<b>14,20</b>	<b>5,60</b>	<b>2,88</b>	<b>8,48</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	TOTAL
Aide-soignant de classe normale	B	5,00	4,40	9,40	4,80	1,80	6,60
Aide-soignant de classe supérieure	B	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Infirmier de classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	2,00	2,00	0,00	1,08	1,08
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,07</b>	<b>0,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,07</b>	<b>0,07</b>
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,00	0,07	0,07	0,00	0,07	0,07
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,80</b>	<b>1,00</b>	<b>2,80</b>
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>81,00</b>	<b>8,77</b>	<b>89,77</b>	<b>55,60</b>	<b>21,25</b>	<b>76,85</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-10	CDI
Agent social	C	S	367	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	332-10	CDI
Aide-soignant de classe normale	B	MS	452	0,00	332-8-2°	CDD
Aide-soignant de classe normale	B	MS	416	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	389	0,00	332-14	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	528	0,00	332-10	CDI
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-10	CDI
Psychologue de classe normale	A	MS	538	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-10	CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Aide-soignant de classe normale	C	MS	389	0,00	332-13	CDD
Infirmier en soins généraux	A	MS	544	0,00	332-23-1°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_03-DE

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	106 149,86	106 149,86
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-12 193,02	-12 193,02
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	93 956,84	93 956,84

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	93 956,84	93 956,84
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	93 956,84	93 956,84

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	16 680,14	16 680,14
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	16 680,14	16 680,14

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>16 680,14</b>	<b>III 16 680,14</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>980,14</b>	<b>980,14</b>
10222	FCTVA	980,14	980,14
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>15 700,00</b>	<b>15 700,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	15 700,00	15 700,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Numéro délibération <b>4</b>	<b>OBJET :</b>  <b>Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2025 - Résidence autonomie Camille BARROY</b>
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 8

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

L'instruction comptable M22 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Toutefois, l'instruction M22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la prochaine décision budgétaire suivant le compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget de la résidence Camille BARROY, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

Considérant les résultats prévisionnels 2024 et l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 pour le budget de la résidence Camille BARROY conformément au tableau ci-après,

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2023	207 649,36 €

<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2024	1 201,65 €
Résultats antérieurs reportés	42 540,80 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>43 742,45 €</b>
Restes à réaliser 2024	1 300,40 €

Il est proposé :

De constater les résultats des exercices précédents

De reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2025 comme suit :

Résultat d'investissement 2024:

Article 001 : 43 742,45 € en recettes

Résultat de fonctionnement 2023:

Article 002 : 207 649,36€ en recettes

Reste à réaliser : 1 300,40 € en dépenses

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

**CONSTATANT** les résultats prévisionnels 2024 et l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 pour le budget de résidence Camille BARROY,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** la reprise de ce résultat et l'inscrit au budget primitif 2025 comme suit :

**Résultat d'investissement :**

Article 001 : 43 742,45 € en recettes

**Résultat de fonctionnement :**

Article 002 : 207 649,36 € en recettes

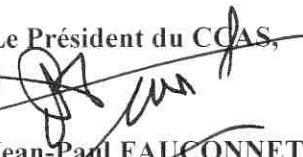
**Reste à réaliser :** 1 300,40 € en dépenses

*Adopté à l'unanimité*

**ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,  
  
Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,  
  
Jean-Paul FAUCONNET

Numéro délibération <b>5</b>	<b>OBJET :</b>  <b>Examen et vote du budget primitif 2025 - Résidence autonomie Camille BARROY</b>
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le budget primitif de la Résidence autonomie Camille BARROY de l'exercice 2025 est arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **53 743,00 €**
- En section d'exploitation à la somme de **655 950,00 €**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi en dépenses et recettes à hauteur de **709 693,00 €**.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif de la Résidence autonomie Camille BARROY de l'exercice 2025.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22,  
**VU** le projet de budget primitif 2025 de la Résidence autonomie Camille BARROY,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** le budget primitif de la Résidence autonomie Camille BARROY de l'exercice 2025 arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **53 743,00 €**
  - En section d'exploitation à la somme de **655 950,00 €**
- Soit un équilibre en dépenses et recettes à **709 693,00 €**

*Adopté à l'unanimité*

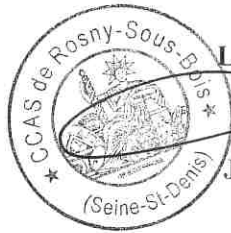
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_05-DE



# Résidence **A**utonomie **C**amille **B**ARROY

## BUDGET PRIMITIF 2025



**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL  
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	930800768	Résidence autonomie Camille BARROY
ADRESSE :	15-31 rue Jean Mermoz 93110 ROSNY SOUS BOIS	
Date de la dernière autorisation :		Département : 93 - Seine-Saint-Denis
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS de Rosny-sous-Bois	
TELEPHONE / FAX / Email :	148546173	<a href="mailto:amandine.henriques@rosnysousbois.fr">amandine.henriques@rosnysousbois.fr</a>
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	
CATEGORIE :	Résidence Autonomie	
Autorité en charge de la tarification :		
C.C.N.T. :	Collectivité territoriale	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		
CAPACITE AUTORISEE :		
<b>TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1</b>		
Classe 6-groupes II et III de produits :		

## III - VOTE DU BUDGET

## B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 300.00	520.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 218.86	80 787.21	51 922.60
21	RESTE A REALISER 2024			1 300.40
<b>TOTAL</b>		18 218.86	82 087.21	53 743.00
001	Déficit d'investissement reporté			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
	<b>TOTAL GENERAL DES EMPLOIS</b>	18 218.86	82 087.21	53 743.00

## III - VOTE DU BUDGET

## B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
10	Augmentation des fonds propres APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	1 065.97	2 988.20	1 000.55
28	Autres AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	7 863.27	9 000.00	9 000.00
021	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES		30 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 800.00		
<b>TOTAL</b>		<b>10 729.24</b>	<b>41 988.20</b>	<b>10 000.55</b>
001	Excédent d'investissement reporté	50 030.42	42 540.80	43 742.45
004	Amortissements comptables déficitaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>60 759.66</b>	<b>84 529.00</b>	<b>53 743.00</b>



## ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES

ENGAGEMENT	DATE ENG.	LIBELLE	NATURE	TIERS	SOLDE ENG
BY24004301	20/03/2024	Achat d'un réfrigérateur LIEBHERR TP1434-22	2188	BOULANGER	589,00
BY24004401	20/03/2024	Achat d'un karcher HD5/15C+/150 BAR	2188	KARCHER	711,40
TOTAL					1 300,40



La Vice-Présidente du CCAS  
*C. Provost*  
Christine PROVOST

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	93 732.91	148 050.00		144 200.00	144 200.00		144 200.00
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		200.00					
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS		100.00		70.00	70.00		70.00
6288	AUTRES	17 394.20	10 900.00		12 780.00	12 780.00		12 780.00
TOTAL	GROUPE I	111 127.11	159 250.00		157 050.00	157 050.00		157 050.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	340 441.69	361 064.00		367 000.00	367 000.00		367 000.00
TOTAL	GROUPE II	340 441.69	361 064.00		367 000.00	367 000.00		367 000.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
<b>Groupe</b>	<b>III. Dépenses afférentes à la structure</b>							
613	LOCATIONS							
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	96 511.25	50 000.00		50 000.00	50 000.00		50 000.00
61521	BÂTIMENTS PUBLICS	26 486.85	24 000.00		59 500.00	59 500.00		59 500.00
61528	AUTRES							
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	557.34	1 500.00		1 000.00	1 000.00		1 000.00
61561	INFORMATIQUE	893.32	950.00		1 400.00	1 400.00		1 400.00
61568	AUTRES	3 832.65	24 500.00		6 000.00	6 000.00		6 000.00
616	PRIMES D'ASSURANCES	17 188.00	18 500.00					
617	ETUDES ET RECHERCHES							
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERS. ASSIMILES	476.97	500.00		700.00	700.00		700.00
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	REDEV.PR CONCES.BREVETS.LICENCES.PROCEDES.LOGICIE		1 200.00		1 200.00	1 200.00		1 200.00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES				3 000.00	3 000.00		3 000.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS DE GESTION							
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		100.00		50.00	50.00		50.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				50.00	50.00		50.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	7 863.27	9 000.00		9 000.00	9 000.00		9 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE III</b>	<b>153 809.65</b>	<b>130 250.00</b>		<b>131 900.00</b>	<b>131 900.00</b>		<b>131 900.00</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 000.00					
<b>TOTAL</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>30 000.00</b>					
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		<b>605 378.45</b>	<b>680 564.00</b>		<b>655 950.00</b>	<b>655 950.00</b>		<b>655 950.00</b>
002	Déficit d'exploitation reporté	16 831.53						
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
006	Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercice							
	<b>TOTAL EQUILIBRE</b>	<b>622 209.98</b>	<b>680 564.00</b>		<b>655 950.00</b>	<b>655 950.00</b>		<b>655 950.00</b>

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -2- RECETTES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	561 582.25	370 000.00		335 000.00	335 000.00		335 000.00
TOTAL	GROUPE I	561 582.25	370 000.00		335 000.00	335 000.00		335 000.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -2- RECETTES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
70	PRODUITS	13 858.87	10 000.00		9 600.00	9 600.00		9 600.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	254 208.34	220 423.13		103 601.00	103 601.00		103 601.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	209.88						
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE II</b>	<b>268 277.09</b>	<b>230 423.13</b>		<b>113 201.00</b>	<b>113 201.00</b>		<b>113 201.00</b>
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl							
	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>							
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		50.00		49.64	49.64		49.64
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		50.00		50.00	50.00		50.00
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE III</b>		<b>100.00</b>		<b>99.64</b>	<b>99.64</b>		<b>99.64</b>
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		<b>829 859.34</b>	<b>600 523.13</b>		<b>448 300.64</b>	<b>448 300.64</b>		<b>448 300.64</b>
002	Excédent d'exploitation reporté		80 040.87		207 649.36	207 649.36		207 649.36
005	Amortissements comptables déficitaires différés							
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice							
	<b>TOTAL EQUILIBRE</b>	<b>829 859.34</b>	<b>680 564.00</b>		<b>655 950.00</b>	<b>655 950.00</b>		<b>655 950.00</b>

<i>Numéro délibération</i>	<b><u>OBJET</u> :</b>  <b>Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2025 - Résidence autonomie Ambroise CROIZAT</b>
<b>6</b>	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

L'instruction comptable M22 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Toutefois, l'instruction M22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la prochaine décision budgétaire suivant le compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget de la résidence Ambroise CROIZAT, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

Considérant les résultats prévisionnels 2024 et l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 pour le budget de la résidence Ambroise CROIZAT conformément au tableau ci-après,



<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2023	190 769,22 €

<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2024	- 26 731,50 €
Résultats antérieurs reportés	32 051,64 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>5 320,14 €</b>
Restes à réaliser 2024	2 030,40 €

Il est proposé :

De constater les résultats des exercices précédents.

De reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2025 comme suit :

Résultat d'investissement 2024 :

Article 001 : 5 320,14 € en recettes

Résultat de fonctionnement 2023 :

Article 002 : 190 769,22 € en recettes

Reste à réaliser : 2 030,40 € en dépenses

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

**CONSTATANT** les résultats prévisionnels 2024 et l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 pour le budget de résidence Ambroise CROIZAT,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE:** ADOPTE la reprise de ce résultat et l'inscrit au budget primitif 2025 comme suit :

**Résultat d'investissement :**

Article 001 : 5 320,14 € en recettes

**Résultat de fonctionnement :**

Article 002 : 190 769,22 € en recettes

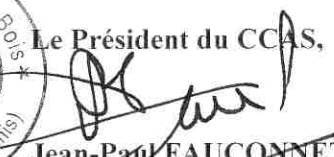
**Reste à réaliser : 2 030,40 € en dépenses**

*Adopté à l'unanimité*

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,  
  
Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,  
  
Jean-Paul FAUCONNET



Numéro délibération <b>7</b>	<b>OBJET :</b>  <b>Examen et vote du budget primitif 2025 - Résidence autonomie Ambroise CROIZAT</b>
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le budget primitif de la Résidence autonomie Ambroise CROIZAT de l'exercice 2025 est arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **23 821,00 €**
- En section d'exploitation à la somme de **1 032 618,00 €**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi en dépenses et recettes à hauteur de **1 056 439,00 €**

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif de la Résidence autonomie Ambroise CROIZAT de l'exercice 2025.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22,  
**VU** le projet de budget primitif 2025 de la Résidence autonomie Ambroise CROIZAT,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE :** **ADOpte** le budget primitif de la Résidence autonomie Ambroise CROIZAT de l'exercice 2025 arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **23 821,00 €**
  - En section d'exploitation à la somme de **1 032 618,00 €**
- Soit un équilibre en dépenses et recettes à **1 056 439,00 €**

*Adopté à l'unanimité*

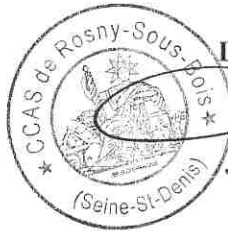
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

  
Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

  
Jean-Paul FAUCONNET

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_07-DE



# Résidence **A**utonomie **A**mbroise **C**ROIZAT

## **BUDGET PRIMITIF** **2025**

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL  
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	930720493	Résidence autonomie Ambroise CROIZAT
ADRESSE :	128 rue Jean Mermoz 93110 ROSNY SOUS BOIS	
Date de la dernière autorisation :		Département : 93 - Seine-Saint-Denis ▼
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS de Rosny-sous-Bois	
TELEPHONE / FAX / Email :	0148546173	<a href="mailto:amandine.henriques@rosnysousbois.fr">amandine.henriques@rosnysousbois.fr</a>
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	
CATEGORIE :	Résidence Autonomie	
Autorité en charge de la tarification :		
C.C.N.T. :	Collectivité territoriale	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		<b>TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1</b>
CAPACITE AUTORISEE :		Classe 6-groupes II et III de produits : <input type="text"/>

## III - VOTE DU BUDGET

## B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 068.76	20 000.00	21 270.60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	520.00	1 300.00	520.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 276.28	
21	RESTE A REALISER 2024			2 030.40
<b>TOTAL</b>		<b>4 588.76</b>	<b>41 576.28</b>	<b>23 821.00</b>
001	Déficit d'investissement reporté			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
<b>TOTAL GENERAL DES EMPLOIS</b>		<b>4 588.76</b>	<b>41 576.28</b>	<b>23 821.00</b>

## III - VOTE DU BUDGET

## B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
	Augmentation des fonds propres			
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	1 319.25	667.00	6 000.86
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 900.00	1 300.00	
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	8 688.46	12 500.00	12 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>13 907.71</b>	<b>14 467.00</b>	<b>18 500.86</b>
001	Excédent d'investissement reporté	22 732.69	32 051.64	5 320.14
004	Amortissements comptables déficitaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>36 640.40</b>	<b>46 518.64</b>	<b>23 821.00</b>

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES

ENGAGEMENT	DATE ENG.	LIBELLE	NATURE	TIERS	SOLDE ENG
CT24034801	19/11/2024	Achat d'un chariot en liaison chaude pour la restauration Selon devis 20241113136	2184	EMATIKA ADES	2 030,40
TOTAL					2 030,40



La Vice-Présidente du CCAS



Christine PROVOST

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	111 754.13	200 260.00		173 622.00	173 622.00		173 622.00
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	188.00	1 000.00					
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS		100.00		70.00	70.00		70.00
6288	AUTRES	17 176.75	10 900.00		11 780.00	11 780.00		11 780.00
TOTAL	GRUPE I	129 118.88	212 260.00		185 472.00	185 472.00		185 472.00



## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	473 285.51	437 092.00		433 000.00	433 000.00		433 000.00
TOTAL	GROUPE II	473 285.51	437 092.00		433 000.00	433 000.00		433 000.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure							
613	LOCATIONS							
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	170 900.13	176 850.00		182 643.00	182 643.00		182 643.00
61521	BÂTIMENTS PUBLICS	73 786.24	95 000.00		167 903.00	167 903.00		167 903.00
61528	AUTRES	14 047.44	10 000.00		11 400.00	11 400.00		11 400.00
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	1 624.89	2 000.00		2 000.00	2 000.00		2 000.00
61561	INFORMATIQUE	1 200.00	700.00		1 350.00	1 350.00		1 350.00
61568	AUTRES	16 480.06	27 400.00		16 900.00	16 900.00		16 900.00
616	PRIMES D'ASSURANCES	9 548.22	10 000.00		10 600.00	10 600.00		10 600.00
617	ETUDES ET RECHERCHES							
618	DIVERS	192.00						
635	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR R	5 623.91						
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERS. ASSIMILES	869.96	950.00		850.00	850.00		850.00
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>							
651	REDEV.PR CONCES.BREVETS.LICENCES.PROCEDES.LOGICIE		1 200.00		1 200.00	1 200.00		1 200.00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	6 859.34			6 600.00	6 600.00		6 600.00
	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
671	CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS DE GESTION							
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	657.89	100.00		100.00	100.00		100.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		100.00		100.00	100.00		100.00
	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS</b>							
6811	DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	8 688.46	12 500.00		12 500.00	12 500.00		12 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE III</b>	<b>310 478.54</b>	<b>336 800.00</b>		<b>414 146.00</b>	<b>414 146.00</b>		<b>414 146.00</b>
	<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>	<b>912 882.93</b>	<b>986 152.00</b>		<b>1 032 618.00</b>	<b>1 032 618.00</b>		<b>1 032 618.00</b>
002	Déficit d'exploitation reporté	46 568.20						
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
006	Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercic							
	<b>TOTAL EQUILIBRE</b>	<b>959 451.13</b>	<b>986 152.00</b>		<b>1 032 618.00</b>	<b>1 032 618.00</b>		<b>1 032 618.00</b>

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -2- RECETTES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	464 044.92	428 000.00		438 000.00	438 000.00		438 000.00
TOTAL	GROUPE I	464 044.92	428 000.00		438 000.00	438 000.00		438 000.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -2- RECETTES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
70	PRODUITS	52 097.70	17 500.00		24 000.00	24 000.00		24 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	633 589.35	529 923.17		379 649.00	379 649.00		379 649.00
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL							
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	92.68						
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE II</b>	<b>685 779.73</b>	<b>547 423.17</b>		<b>403 649.00</b>	<b>403 649.00</b>		<b>403 649.00</b>
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissable							
	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>							
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION		100.00		99.78	99.78		99.78
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		100.00		100.00	100.00		100.00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	395.70						
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE III</b>	<b>395.70</b>	<b>200.00</b>		<b>199.78</b>	<b>199.78</b>		<b>199.78</b>
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		<b>1 150 220.35</b>	<b>975 623.17</b>		<b>841 848.78</b>	<b>841 848.78</b>		<b>841 848.78</b>
002	Excédent d'exploitation reporté		10 528.83		190 769.22	190 769.22		190 769.22
005	Amortissements comptables déficitaires différés							
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice							
	<b>TOTAL EQUILIBRE</b>	<b>1 150 220.35</b>	<b>986 152.00</b>		<b>1 032 618.00</b>	<b>1 032 618.00</b>		<b>1 032 618.00</b>

<i>Numéro délibération</i> <b>8</b>	<b><u>OBJET :</u></b>  <b>Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2025 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile</b>
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

L'instruction comptable M22 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Toutefois, l'instruction M22 du Code Général des Collectivité Territoriales permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la prochaine décision budgétaire suivant le compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

Considérant les résultats prévisionnels 2024 au 31 décembre 2024 pour le budget du Service de Soins à Domicile conformément au tableau ci-après,

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2023	127 776,06 €

<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2024	5 119,20 €
Résultats antérieurs reportés	8 586,81 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>13 610,01 €</b>
Restes à réaliser 2024	4 672,40 €

Il est proposé :

De constater les résultats des exercices précédents

De reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2025 comme suit :

Résultat d'investissement 2024:

Article 001 : 13 610,01 €

Résultat de fonctionnement 2023:

Article 002 : 127 776,06 €

Reste à réaliser : 4 672,40 € en dépenses

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

**CONSTATANT** les résultats prévisionnels 2024 au 31 décembre 2024 pour le budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE :** ADOPTE la reprise de ce résultat et l'inscrit au budget primitif 2025 comme suit :

**Résultat d'investissement :**

Article 001 : 13 610,01 € en recettes

**Résultat de fonctionnement :**

Article 002 : 127 776,06 € en recettes

**Reste à réaliser :** 4 672,40 € en dépenses

*Adopté à l'unanimité*

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification

Le secrétaire de séance,  
  
Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,  
  
Jean-Paul FAUCONNET



<i>Numéro délibération</i> <b>9</b>	<b>OBJET :</b>  <b>Examen et vote du budget primitif 2025 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile</b>
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le budget primitif du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'exercice 2025 est arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **18 110,01 €**
- En section d'exploitation à la somme de **740 431,00 €**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi en dépenses et recettes à hauteur de **758 541,01 €**.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'exercice 2025.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22,  
**VU** le projet de budget primitif 2025 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** le budget primitif du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'exercice 2025 arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **18 110,01 €**
  - En section d'exploitation à la somme de **740 431,00 €**
- Soit un équilibre en dépenses et recettes à **758 541,01 €**

*Adopté à l'unanimité*

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification

 La secrétaire de séance,  
  
Amandine HENRIQUES

 Le Président du CCAS,  
  
Jean-Paul FAUCONNET



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_09-DE



# Service d' Aide et d' Accompagnement à Domicile

## BUDGET PRIMITIF 2025

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL  
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	930810890	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
ADRESSE :	1 rue Antonin Froidure 93110 ROSNY SOUS BOIS	
Date de la dernière autorisation :		Département : 93 - Seine-Saint-Denis ▼
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS de Rosny-sous-Bois	
TELEPHONE / FAX / Email :	01 56 63 06 60	<a href="mailto:amandine.henriques@rosnysousbois.fr">amandine.henriques@rosnysousbois.fr</a>
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	
CATEGORIE :	---	
Autorité en charge de la tarification :		
C.C.N.T. :	---	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		
CAPACITE AUTORISEE :		
<b>TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1</b>		
Classe 6-groupes II et III de produits : <input type="text"/>		

## III - VOTE DU BUDGET

## B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 984.40	8 897.00	588.00
20	RESTE A REALISER 2024			2 373.20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 942.36	5 000.00	12 849.61
21	RESTE A REALISER 2024			2 299,20
<b>TOTAL</b>		11 926.76	13 897.00	18 110.01
001	Déficit d'investissement reporté			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
<b>TOTAL GENERAL DES EMPLOIS</b>		11 926.76	13 897.00	18 110.01

## III - VOTE DU BUDGET

## B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
10	Augmentation des fonds propres APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES		810.19	
28	Autres AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	28.46		
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	1 300.00	4 500.00	4 500.00
TOTAL		1 328.46	5 310.19	4 500.00
001	Excédent d'investissement reporté	19 185.11	8 586.81	13 610.01
004	Amortissements comptables déficitaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement			
TOTAL GENERAL		20 513.57	13 897.00	18 110.01

**ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES**

ENGAGEMENT	DATE ENG.	LIBELLE	NATURE	TIERS	SOLDE ENG
DO24000201	09/01/2024	Mise place de la facturation pour les transports. Maintenance annuelle et déploiement.	205	ARCHE MC2	48,00
DO24000202	09/01/2024	Déploiement formation	205	ARCHE MC2	1 478,00
DO24016201	25/11/2024	Mise en en place de la télégestion TRANSPORTSelon devis DA24070664Abonnement	205	ARCHE MC2	259,20
DO24016202	25/11/2024	Déploiement	205	ARCHE MC2	588,00
DO24017801	22/11/2024	Achat de 4mobilesSamsung Galaxy XCOVER 6PRO 556225	2188	SFR	2 299,20
TOTAL					<b>4 672,40</b>



La Vice-Présidente du CCAS

*Christine Provost*  
**Christine PROVOST**

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	5 642.43	11 900.00		6 750.00	6 750.00		6 750.00
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS							
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	513.79	500.00		650.00	650.00		650.00
6283	PRESTATION DE NETTOYAGE A L'EXTERIEUR		9 400.00					
6288	AUTRES	2 040.00	3 600.00		5 080.00	5 080.00		5 080.00
TOTAL	GROUPE I	8 196.22	25 400.00		12 480.00	12 480.00		12 480.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	782 965.64	756 059.00		707 331.00	707 331.00		707 331.00
TOTAL	GROUPE II	782 965.64	756 059.00		707 331.00	707 331.00		707 331.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure							
613	LOCATIONS							
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		4 000.00					
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		3 000.00					
61521	BÂTIMENTS PUBLICS							
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES							
61568	AUTRES	5 190.54	8 400.00		8 520.00	8 520.00		8 520.00
616	PRIMES D'ASSURANCES		500.00		4 600.00	4 600.00		4 600.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	245.55						
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		700.00		2 500.00	2 500.00		2 500.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	45.00	100.00		250.00	250.00		250.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	201.60	500.00		250.00	250.00		250.00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS							
6811	DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	1 328.46	4 500.00		4 500.00	4 500.00		4 500.00
TOTAL	GROUPE III	7 011.15	21 700.00		20 620.00	20 620.00		20 620.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		798 173.01	803 159.00		740 431.00	740 431.00		740 431.00
002	Déficit d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
006	Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercice							
	TOTAL EQUILIBRE	798 173.01	803 159.00		740 431.00	740 431.00		740 431.00



## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -2- RECETTES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)	301 143.17	308 000.00		260 000.00	260 000.00		260 000.00
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	95 131.18	9 600.00		118 500.00	118 500.00		118 500.00
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	2 076.36						
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE I</b>	<b>398 350.71</b>	<b>317 600.00</b>		<b>378 500.00</b>	<b>378 500.00</b>		<b>378 500.00</b>

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -2- RECETTES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
70	PRODUITS	11 885.00	9 000.00		10 500.00	10 500.00		10 500.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	415 453.94	424 693.76		349 931.00	349 931.00		349 931.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL				200.00	200.00		200.00
6429	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL MEDICAL				800.00	800.00		800.00
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	2 370.32	2 000.00					
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE II</b>	<b>429 709.26</b>	<b>435 693.76</b>		<b>361 431.00</b>	<b>361 431.00</b>		<b>361 431.00</b>
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl							
	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>							
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		50.00		250.00	250.00		250.00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	327.54	50.00		250.00	250.00		250.00
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE III</b>	<b>327.54</b>	<b>100.00</b>		<b>500.00</b>	<b>500.00</b>		<b>500.00</b>
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		<b>828 387.51</b>	<b>753 393.76</b>		<b>740 431.00</b>	<b>740 431.00</b>		<b>740 431.00</b>
002	Excédent d'exploitation reporté	48 780.78	49 765.24					
005	Amortissements comptables déficitaires différés							
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice							
	<b>TOTAL EQUILIBRE</b>	<b>877 168.29</b>	<b>803 159.00</b>		<b>740 431.00</b>	<b>740 431.00</b>		<b>740 431.00</b>

<i>Numéro délibération</i>	<b>OBJET :</b>  <b>Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2025 - Service de Soins Infirmiers à Domicile</b>
<b>10</b>	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

L'instruction comptable M22 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Toutefois, l'instruction M22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la prochaine décision budgétaire suivant le compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

Considérant les résultats prévisionnels 2024 au 31 décembre 2024 pour le budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile conformément au tableau ci-après,

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2023	399 386,30 €

<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2024	685,59 €
Résultats antérieurs reportés	76 538,59 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>77 222,18 €</b>
Reste à réaliser 2024	13 635,30 €

Il est proposé :

De constater les résultats des exercices précédents

De reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2025 comme suit :

Résultat d'investissement :

Article 001 : 77 222,18 € en recettes

Résultat de fonctionnement :

Article 002 : 399 386,30 € en recettes

Reste à réaliser 13 635,50 €

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'action sociale et des familles,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22,

**CONSTATANT** les résultats prévisionnels 2024 au 31 décembre 2024 pour le budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE :** **ADOpte** la reprise de ce résultat et l'inscrit au budget primitif 2025 comme suit :

**Résultat d'investissement :**

Article 001 : 77 222,18 € en recettes

**Résultat de fonctionnement :**


Article 002 : 399 386,30 € en recettes

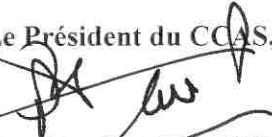
**Reste à réaliser : 13 635,50 €**

*Adopté à l'unanimité*

**ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,  
  
Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,  
  
Jean-Paul FAUCONNET

Numéro délibération	<b>OBJET :</b>  <b>Examen et vote du budget primitif 2025 - Service de Soins Infirmiers à Domicile</b>
<b>11</b>	
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le budget primitif du Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'exercice 2025 est arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **84 722,18 €**
- En section d'exploitation à la somme de **969 221,00 €**

Le budget 2025 s'équilibre ainsi en dépenses et recettes à hauteur de **1 053 943,18 €**.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le budget primitif du Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'exercice 2025.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22,  
**VU** le projet de budget primitif 2025 du Service de Soins Infirmiers à Domicile,

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** le budget primitif du Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'exercice 2025 arrêté :

- En section d'investissement à la somme de **84 722,18 €**
  - En section d'exploitation à la somme de **969 221,00 €**
- Soit un équilibre en dépenses et recettes à **1 053 943,18 €**

*Adopté à l'unanimité*




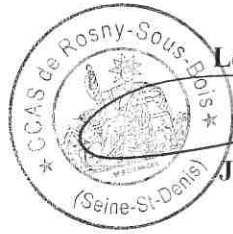
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

  
Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

  
Jean-Paul FAUCONNET

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 093-269300315-20250311-CA250311\_11-DE



# Service de Soins Infirmiers à Domicile

**BUDGET PRIMITIF**  
**2025**

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL  
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	930815915	Service de Soins Infirmiers à Domicile
ADRESSE :	1 bis rue Gabriel Péri 93110 ROSNY SOUS BOIS	
Date de la dernière autorisation :		Département : 93 - Seine-Saint-Denis ▼
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS de Rosny-sous-Bois	
TELEPHONE / FAX / Email :	01 48 34 87 02	01 48 45 29 55 <a href="mailto:amandine.henriques@rosnysousbois.fr">amandine.henriques@rosnysousbois.fr</a>
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	
CATEGORIE :	354 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ▼	
Autorité en charge de la tarification :		
C.C.N.T. :	FPT (titre III) ▼	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		
CAPACITE AUTORISEE :	65	<b>TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1</b> Classe 6-groupes II et III de produits : <input type="text"/>



## III - VOTE DU BUDGET

## B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
14	Reprises PROVISIONS REGLEMENTEES			
20	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 328.00	14 000.00	6 650.00
20	RESTE A REALISER 2024			2 714.10
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	399.00	67 415.00	57 236.88
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 942.36	5 000.00	7 200.00
21	RESTE A REALISER 2024			10 921.20
<b>TOTAL</b>		<b>7 669.36</b>	<b>86 415.00</b>	<b>84 722.18</b>
001	Déficit d'investissement reporté			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
<b>TOTAL GENERAL DES EMPLOIS</b>		<b>7 669.36</b>	<b>86 415.00</b>	<b>84 722.18</b>

## III - VOTE DU BUDGET

## B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

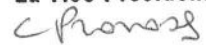
Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
10	Augmentation des fonds propres APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES		876.41	
28	Autres AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	8 014.55	9 000.00	7 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>8 014.55</b>	<b>9 876.41</b>	<b>7 500.00</b>
001 004 007	Excédent d'investissement reporté Amortissements comptables déficitaires différés Déficit prévisionnel d'investissement	76 193.40	76 538.59	77 222.18
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>84 207.95</b>	<b>86 415.00</b>	<b>84 722.18</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES

ENGAGEMENT	DATE ENG.	LIBELLE	NATURE	TIERS	SOLDE ENG
SA24000201	01/12/2023	Maintenance Annuelle Selon devis DA23110066 du 3-11 -2023	205	ARCHE MC2	269,10
SA24000202	01/12/2023	Licence, déploiement et formation Forfait mise en p euvre Solution Onpremise Forfait acc	205	ARCHE MC2	595,00
SA24004401	01/08/2024	Déploiement Selon devis DA24070686	205	ARCHE MC2	900,00
SA24005301	25/09/2024	Formation F554 Millésime MAD-PALNNINS-SSIAD Selon d evis DA24090510	205	ARCHE MC2	950,00
SA24006501	22/11/2024	Achat de 19 mobiles Samsung Galaxy XCOVER 6 PRO 556 225	2188	SFR	10 921,20
TOTAL					13 635,30



La Vice-Présidente du CCAS



Christine PROVOST

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	11 816.27	41 200.00		19 000.00	19 000.00		19 000.00
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		600.00					
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	877.00	500.00		700.00	700.00		700.00
6283	PRESTATION DE NETTOYAGE A L'EXTERIEUR		9 300.00		10 300.00	10 300.00		10 300.00
6288	AUTRES	2 960.00	4 000.00		7 700.00	7 700.00		7 700.00
TOTAL	GRUPE I	15 653.27	55 600.00		37 700.00	37 700.00		37 700.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
621 633 641 645	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERA REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	724 789.71	825 253.00		848 361.00	848 361.00		848 361.00
TOTAL	GROUPE II	724 789.71	825 253.00		848 361.00	848 361.00		848 361.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure							
613	LOCATIONS							
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES							
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		36 500.00		38 000.00	38 000.00		38 000.00
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES		500.00					
61561	INFORMATIQUE	2 132.54	2 200.00		9 580.00	9 580.00		9 580.00
61568	AUTRES		500.00		600.00	600.00		600.00
616	PRIMES D'ASSURANCES		3 000.00		21 250.00	21 250.00		21 250.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	5 301.00	12 500.00		4 650.00	4 650.00		4 650.00
618	DIVERS	201.32	900.00		880.00	880.00		880.00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERS. ASSIMILES							
651	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE REDEV. PR CONCES. BREVETS. LICENCES. PROCEDES. LOGICIE		1 200.00		600.00	600.00		600.00
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	229.50			100.00	100.00		100.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	8 014.55	9 000.00		7 500.00	7 500.00		7 500.00
TOTAL	GROUPE III	15 878.91	66 300.00		83 160.00	83 160.00		83 160.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		756 321.89	947 153.00		969 221.00	969 221.00		969 221.00
002	Déficit d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
006	Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercice							
	TOTAL EQUILIBRE	756 321.89	947 153.00		969 221.00	969 221.00		969 221.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -2- RECETTES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
731	PRODUITS A LA CHARGE DE L'ASS. MALADIE (HORS EHPA	950 334.90	705 942.02		968 721.00	968 721.00		968 721.00
TOTAL	GROUPE I	950 334.90	705 942.02		968 721.00	968 721.00		968 721.00

## III - VOTE DU BUDGET

## A - EXPLOITATION -2- RECETTES

## C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
<b>Groupe</b>	<b>II. Autres produits relatifs à l'exploitation</b>							
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL				100.00	100.00		100.00
6429	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL MEDICAL				400.00	400.00		400.00
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	395.08	500.00					
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE II</b>	395.08	500.00		500.00	500.00		500.00
<b>Groupe</b>	<b>III. Produits financiers produits non encaissabl</b>							
787	AUTRES PRODUITS REPRISES SUR DEPREC. ET PROV. (PDTS EXCEPTIONNELS)							
<b>TOTAL</b>	<b>GROUPE III</b>							
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		950 729.98	706 442.02		969 221.00	969 221.00		969 221.00
002	Excédent d'exploitation reporté	204 978.21	240 710.98					
005	Amortissements comptables déficitaires différés							
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice							
	<b>TOTAL EQUILIBRE</b>	1 155 708.19	947 153.00		969 221.00	969 221.00		969 221.00



<i>Numéro délibération</i>	<b>OBJET :</b>  <b>Convention de partenariat entre la société Franciliane et le CCAS dans le cadre du dispositif « Aide Eau Solidaire »</b>
<b>12</b>	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
<b>11 mars 2025</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à Rosny-sous-Bois  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Mr Jean-Paul FAUCONNET, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 26 février 2025

Nombre de membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9

Présents : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Danielle PINCHON, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : M. Lucien BOUIS, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse LARUELLE.

Madame la Vice-Présidente expose :

Par un contrat de concession signé le 16 mars 2024, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) a confié la production et la gestion du service public de l'eau à la Société Franciliane. La concession a pris effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 12 ans. Dans le cadre de cette concession, le délégataire a prévu d'affecter une somme au Programme Eau Solidaire.

Aussi, le dispositif « Aide Eau Solidaire » inscrit depuis plusieurs années dans le règlement des aides sociales facultatives du CCAS va pouvoir se maintenir. Il permet d'attribuer des aides financières aux usagers en difficultés des collectivités adhérentes au SEDIF (en curatif ou en préventif).

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités et les conditions de partenariat entre la société Franciliane et le CCAS en matière de lutte contre la précarité eau afin de :

Encadrer les modalités d'attribution des aides financières par le CCAS au titre du paiement des factures d'eau des abonnés ou des charges d'eau des non-abonnés ;

Définir les modalités de mise à disposition du CCAS de la liste des usagers en difficultés financières identifiés par le service de l'eau ;

Mettre en œuvre des actions extra-financières pour permettre aux usagers de maîtriser leur budget eau, et plus particulièrement leur consommation d'eau.

Le SEDIF attribue tous les ans une dotation annuelle au CCAS via l'équipe Eau Solidaire.

En complément, dans le cadre de cette convention, Franciliane met à disposition du CCAS, un espace permettant de sécuriser, simplifier et enrichir les échanges entre le Service de l'eau et le CCAS nommé « Portail SEDIF CCAS ».

La convention prend effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 12 ans, soit un terme fixé au 31 décembre 2036.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à la signer.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**OUI** l'exposé de Madame la vice-présidente,  
**VU** le code général des collectivités territoriales  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,  
**VU** le projet de convention entre la société Franciliane et le CCAS.

### DELIBERE

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention entre la société Franciliane et le CCAS dans le cadre du dispositif « Aide Eau Solidaire »

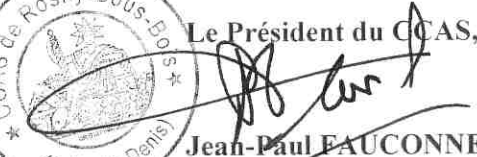
**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention.

*Adopté à l'Unanimité*

**ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et publication ou notification

Le secrétaire de séance,  
  
Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,  
  
Jean-Paul FAUCONNET

**CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES  
DU PROGRAMME EAU SOLIDAIRE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

**La société Franciliane**, société par actions simplifiées au capital de 10 000 000 Euros, ayant son siège social 6 place des Degrés - 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 817 502 651 00349,  
Représentée par Madame Magali TOURNIÉ en qualité de Directrice générale  
Ci-après désignée "Franciliane"

D'UNE PART,

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune (CIAS le cas échéant) de ROSNY SOUS BOIS  
Représenté par Jean-Paul FAUCONNET, en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,  
Ci-après désigné le CCAS.

D'AUTRE PART,

FRANCILIANE et le CCAS sont désignés individuellement « la Partie » ou conjointement « les Parties »



## PRÉAMBULE

Par un contrat de concession signé le 16 mars 2024, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France a confié la production et la gestion du service public de l'eau à la société Franciliane (ci-après "la Concession"). La Concession prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 12 ans, soit un terme prévu au 31 décembre 2036.

Dans le cadre de la Concession, le délégataire a prévu d'affecter une somme correspondant à 1% des produits de vente d'eau (part délégataire) au programme Eau Solidaire et aux actions du programme de "Droit à l'Eau pour tous".

Le SEDIF et Franciliane ont mis en place le programme Eau Solidaire qui permet d'attribuer des aides individuelles et collectives, financières et extra-financières, aux usagers en difficulté des collectivités adhérentes au SEDIF. Une équipe dédiée au sein de Franciliane met en œuvre le programme en capitalisant le savoir-faire et les réseaux de partenaires institutionnels et associatifs ancrés sur le territoire du SEDIF.

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'intégration sociale. Il est le principal interlocuteur des personnes en difficulté et joue un rôle clé dans la coordination des services de solidarité et de soutien. Il oriente, conseille, et apporte des aides financières selon des modalités définies dans son règlement intérieur.

La commune de ROSNY SOUS BOIS dont dépend le CCAS fait partie du périmètre du SEDIF.

Dans ce contexte, le CCAS et Franciliane se sont rapprochés afin de déterminer, dans le cadre de la présente convention (ci-après "la convention"), les conditions dans lesquelles le CCAS pourrait bénéficier des aides du programme Eau Solidaire.

Ceci étant précisé, il est ainsi convenu ce qui suit :



## Table des matières

PRÉAMBULE.....	2
ARTICLE 1 - OBJET.....	4
ARTICLE 2 - CORRESPONDANTS ET CANAUX DE CONTACT.....	4
2.1 Correspondants au sein de Franciliane et moyens de contact.....	4
2.2 Correspondants au sein du CCAS.....	4
2.3 Portail SEDIF CCAS.....	4
ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES PARTIES.....	5
3.1 Aides Financières.....	5
3.2 Aides extra financières.....	5
3.3 Appui à l'identification des usagers en difficultés.....	6
3.4 Parcours d'accompagnement des CCAS.....	6
3.5 Communication sur les aides disponibles et lutte contre le non-recours aux aides.....	6
ARTICLE 4 - CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNÉES ÉCHANGÉES.....	7
4.1 - Protection des données à caractère personnel.....	7
4.2 - Confidentialité.....	8
ARTICLE 5 - BILANS SEMESTRIEL ET ANNUEL.....	9
ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION ET RÉSILIATION.....	9
ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET ASSURANCES.....	10
7.1 Responsabilités.....	10
7.2 Assurance.....	10
ARTICLE 8 - MODIFICATION.....	10
ARTICLE 9 - COMMUNICATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES MARQUES DES PARTIES.....	10
ARTICLE 10 - CONFORMITÉ ET ANTI-CORRUPTION.....	11
ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES.....	11
ANNEXE 1 : LIGNES DIRECTRICES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EAU SOLIDAIRE.....	13
ANNEXE 2 : TABLEAU D'ATTRIBUTION DES AIDES EAU SOLIDAIRE.....	14
ANNEXE 3 : COURRIERS DE NOTIFICATION D'UNE AIDE EAU SOLIDAIRE.....	15
ANNEXE 4 : PROCÉDURE D'HABILITATION AU PORTAIL SEDIF CCAS.....	16
ANNEXE 5 : LOGO DU SERVICE DE L'EAU.....	17

## ARTICLE 1 - OBJET

La convention a pour objet de définir et préciser les modalités et les conditions de partenariat entre les Parties, en matière de lutte contre la précarité eau, en terme d'objectifs, de moyens et de délais d'exécution, afin de :

- encadrer les modalités d'attribution des aides financières par le CCAS au titre du paiement des factures d'eau des abonnés ou des charges d'eau des non-abonnés ;
- définir les modalités de mise à disposition du CCAS de la liste des usagers en difficultés financières identifiés par le Service de l'eau ;
- mettre en œuvre des actions extra-financières pour permettre aux usagers de maîtriser leur budget eau, et plus particulièrement leur consommation d'eau.

Ce partenariat porte sur le territoire géographique couvert par les activités du CCAS, tel que défini dans ses statuts le cas échéant, et s'articule autour de l'attribution d'aides financières et de l'accompagnement du public en difficulté à la maîtrise de son budget eau.

La convention est composé exclusivement des documents suivants, classés par ordre de priorité décroissant :

- le présent document,
- Annexe 1 : Lignes directrices d'attribution de l'aide eau solidaire
- Annexe 2 : Tableau d'attribution des aides eau solidaire
- Annexe 3 : Courriers de notification d'une aide eau solidaire
- Annexe 4 : Procédure d'habilitation au portail SEDIF CCAS
- Annexe 5 : Logo du Service de l'eau

## ARTICLE 2 - CORRESPONDANTS ET CANAUX DE CONTACT

### 2.1 Correspondants au sein de Franciliane et moyens de contact

Afin de faciliter les échanges avec les interlocuteurs du CCAS face aux différentes situations rencontrées, Franciliane met à leur disposition une équipe dédiée à la mise en œuvre du programme Eau Solidaire (ci-après "l'équipe Eau Solidaire"). Cette équipe peut être contactée grâce aux canaux de contact suivants :

- le numéro de téléphone suivant : 01 43 94 52 25 (strictement réservé aux interlocuteurs du CCAS), accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h ;
- le mail : [eau-solidaire.leaudidf@veolia.com](mailto:eau-solidaire.leaudidf@veolia.com) ;
- le portail dédié, le Portail SEDIF CCAS (dont les fonctionnalités sont détaillées à l'article 2.3).

Les actions seront conduites dans le respect des obligations mutuelles liées au respect du secret professionnel par les deux parties.

### 2.2 Correspondants au sein du CCAS

Le CCAS s'engage à transmettre le nom d'un référent chargé d'habiliter les personnes qui pourront prendre contact avec l'équipe Eau Solidaire, par les canaux de contact définis à l'article 2.1 et notamment celles qui pourront avoir accès au Portail SEDIF CCAS.

Afin d'assurer le respect des obligations des Parties en termes de secret professionnel et de traitement des données personnelles, aucune autre personne que celles expressément habilitées par le référent du CCAS ne pourra prendre contact avec l'équipe Eau Solidaire.

Le CCAS s'engage à informer l'équipe Eau Solidaire sans délai du changement de référent.

### 2.3 Portail SEDIF CCAS

Franciliane met à disposition du CCAS, à titre non exclusif, un espace permettant de sécuriser, simplifier et enrichir les échanges entre le Service de l'eau et celui-ci (ci-après "le Portail SEDIF CCAS").

Le Portail SEDIF CCAS couvre les grandes fonctionnalités suivantes :



- l'échange sécurisé de données confidentielles entre le CCAS et le Service de l'eau, qui sont nécessaires au processus d'attribution et de suivi des aides financières ;
- la gestion des aides individuelles du programme Eau Solidaire ;
- le pilotage de la dotation au niveau du CCAS ;
- l'accès à des ressources documentaires.

Chaque utilisateur au sein du CCAS doit posséder un accès propre, identifié par un login/mot de passe nominatif. La procédure d'habilitation d'une personne est présentée en Annexe 4.

## **ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES PARTIES**

### **3.1 Aides Financières**

#### 3.1.1 Dotation annuelle

Une dotation attribuée annuellement par le SEDIF, est communiquée au CCAS en début d'année par l'équipe Eau Solidaire. Celle-ci est également accessible dans le Portail SEDIF CCAS.

Chaque aide attribuée par le CCAS via le programme Eau Solidaire vient en diminution de cette dotation initiale.

Dans le cas où la dotation n'aurait pas été entièrement utilisée au terme de l'année, le solde ne pourra faire l'objet d'un report sur N+1. Il en sera de même en cas de solde positif à la fin de la convention, quel qu'en soit le motif.

En cours d'année, le CCAS a la possibilité de demander à l'équipe Eau Solidaire une augmentation de sa dotation. Celle-ci est soumise par Franciliane au SEDIF pour approbation, Franciliane tient ensuite informé le CCAS de la décision prise par le SEDIF.

#### 3.1.2 Attribution

Le CCAS définit les critères sociaux d'attribution de l'aide Eau Solidaire et les critères techniques liés à la consommation d'eau en prenant en compte les critères préconisés par le SEDIF et reproduits en Annexe 1.

Sur la base de ces critères, la commission du CCAS attribue l'aide Eau Solidaire aux abonnés du Service de l'eau comme aux non-abonnés résidant en immeubles collectifs, aide dont le montant devra être un entier multiple de 5 € et ne sera pas inférieur à 30 €.

L'équipe Eau Solidaire s'engage à enregistrer au crédit du compte de l'utilisateur concerné, le montant de l'aide qui lui est attribuée, par prélèvement sur le compte « Aide Eau Solidaire » ouvert dans sa comptabilité. Pour les aides aux non-abonnés, son imputation sur le compte de charges du bénéficiaire de l'aide est réalisée par le gestionnaire de l'immeuble, à qui l'équipe Eau Solidaire transmet les éléments (nom, référence locative le cas échéant et montant de l'aide) et donc liée à l'accord de ce dernier sur le processus comptable.

Le CCAS s'engage à adresser à l'équipe Eau Solidaire la liste informatique (fichier excel) des aides attribuées, en utilisant le modèle « Tableau d'attribution des Aides Eau Solidaire » disponible dans le portail CCAS, et en le transmettant exclusivement par le Portail SEDIF CCAS.

Le CCAS s'engage à adresser à l'utilisateur une lettre notifiant le montant de l'aide qui lui a été attribuée, en s'appuyant sur le modèle disponible dans le Portail SEDIF CCAS et joint en Annexe 3.

### **3.2 Aides extra financières**

En complément des aides financières, le CCAS est invité à accompagner les usagers en apportant des conseils sur la maîtrise de la consommation d'eau. L'équipe Eau Solidaire s'engage à mettre à sa disposition des supports d'information, construits avec la Direction de la Communication de Franciliane et les partenaires de l'équipe Eau Solidaire (dépliants, affiches, vidéos).

Selon les objectifs du CCAS, l'équipe Eau Solidaire pourra à la demande du CCAS :

- soit réaliser des animations collectives pour sensibiliser le public à la maîtrise de ses consommations ;
- soit former les intervenants du CCAS à l'accompagnement du public.

Les demandes d'appui sont à transmettre par mail à l'équipe Eau Solidaire qui s'engage à apporter une réponse écrite dans les meilleurs délais.

Ces actions bénéficient d'un budget défini annuellement. La mise à disposition des supports d'informations et la réalisation d'animations sera possible dans la limite de ce budget.

### 3.3 Appui à l'identification des usagers en difficultés

Afin que le CCAS puisse contacter s'il le souhaite, de manière proactive les personnes en difficulté pour les informer du dispositif d'aide au paiement des factures, la liste des personnes en situation d'impayés sera transmise par Franciliane au CCAS dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 2 du Décret n° 2008-780 du 13 août 2008, sauf pour les personnes ayant expressément refusé la transmission de leurs coordonnées au CCAS. En effet, le décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau invite les gestionnaires de ces services à transmettre aux services sociaux du département et services sociaux communaux des éléments sur les impayés pour appuyer les habitants en difficultés ; le gestionnaire du service doit en informer au préalable le consommateur par courrier, et laisser un délai d'au moins 8 jours au consommateur pour que celui-ci exprime son opposition à cette transmission d'information.

Cette transmission sera réalisée sous format sécurisé, via le Portail SEDIF CCAS.

Les données transmises doivent permettre au CCAS d'apprécier la situation du consommateur : il s'agit de son nom et prénom, de son adresse, de ses coordonnées de contact, du montant de sa dette en valeur et du nombre de factures impayées. La transmission de ces données est réalisée dans le respect de la réglementation relative aux données personnelles.

### 3.4 Parcours d'accompagnement des CCAS

Afin de maximiser l'impact des actions conjointes, le programme Eau Solidaire prend soin de bien outiller et former le CCAS à travers un parcours "prescripteur".

Ce parcours combine des actions ponctuelles et d'autres récurrentes pour donner les moyens au CCAS d'accomplir ses missions dans le cadre de cette convention :

- Formation de base autour de modules complémentaires qui abordent la présentation du Service de l'eau, la facture d'eau et les charges collectives, les aides financières et leur attribution, les astuces et informations clés sur la maîtrise de la consommation d'eau, l'eau du robinet... ;
- Formation à l'animation avec les outils pédagogiques (1/2 journée, en présentiel) : Eco-Studio, ... L'équipe Eau Solidaire s'engage à fournir une "valise" reprenant les outils nécessaires pour une bonne animation ainsi que des goodies encourageant à la maîtrise des consommations : sablier de douche, gourde, magnets... dans le cadre du budget défini.

Le CCAS inscrit tout nouvel intervenant dans la gestion des aides au module de base qui aborde la gestion des aides financières et l'utilisation du Portail SEDIF CCAS.

Le CCAS pourra être convié à participer à des réflexions thématiques visant à améliorer les processus d'accès aux aides, diminuer le non-recours et co-construire les outils mis à disposition par Eau Solidaire.

### 3.5 Communication sur les aides disponibles et lutte contre le non-recours aux aides

Franciliane s'engage à informer les usagers du service de l'eau de l'existence du dispositif d'aides et de la démarche à suivre pour en bénéficier. Elle transmet les coordonnées du CCAS à toute personne les demandant.

Le CCAS s'engage à informer les usagers de l'existence d'aides financières et extra-financières pour maîtriser leur consommation d'eau.

L'équipe Eau Solidaire s'engage à accompagner les efforts du CCAS pour lutter contre le non-recours aux aides.



Afin d'augmenter la connaissance et le recours au dispositif par les bénéficiaires potentiels, le CCAS et Franciliane peuvent nouer des partenariats avec des tiers prescripteurs, comme par exemple les services sociaux du département, des associations, les bailleurs sociaux du territoire. Le rôle de ces tiers prescripteurs est de :

- Informer les bénéficiaires potentiels sur le dispositif de l'Aide Eau Solidaire ;
- Recommander aux bénéficiaires la démarche à suivre pour bénéficier de l'aide, et le cas échéant, instruire une demande d'attribution d'une aide auprès du CCAS.

Dans tous les cas, l'attribution de l'aide est décidée par le CCAS, qui transmet à l'équipe Eau Solidaire selon le fonctionnement décrit dans l'Article 3.1.

## ARTICLE 4 - CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNÉES ÉCHANGÉES

### 4.1 - Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de la convention, des Données à Caractère Personnel (DCP) seront échangées entre les Parties.

Chacune des Parties garantit l'autre Partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (*ci-après « loi informatique et libertés »*) et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (*ci-après « RGPD »*).

Franciliane est Responsable des Traitements qu'elle effectue sur les DCP de ses usagers dans son système d'information (*ci-après désigné « SI »*) et dans le Portail SEDIF CCAS. Franciliane sera également responsable des traitements de DCP réalisés par ses soins sur des DCP qui lui seraient transmises par le CCAS dans le cadre de la convention.

Le CCAS est, quant à lui, Responsable de Traitement de tout traitement de DCP réalisé par ses soins à l'occasion de l'exécution de la convention. En effet, il interviendra de façon autonome dans le cadre de ses propres activités et de son expertise vis-à-vis des personnes physiques dont des DCP lui seront communiquées par Franciliane. A ce titre, le CCAS est notamment responsable de traitement pour toute opération de collecte directe de DCP auprès des personnes concernées, de toute consultation et utilisation par ses soins des DCP auxquelles elle accède dans le cadre de l'exécution des présentes (notamment via le Portail SEDIF CCAS) et de tout traitement de DCP réalisé dans son propre SI.

Par conséquent, chaque Partie s'engage, en tant que Responsable de Traitement, s'agissant de tout traitement de DCP réalisé par ses soins dans le cadre de la convention, à respecter la réglementation en vigueur, et, à cet égard, s'engage notamment à :

- Faire son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (inscription au registre des traitements notamment).
- Informer les personnes dont elle traite les données des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur (dans le respect des dispositions des articles 13 et 14 du RGPD notamment) et recueillir leur consentement lorsqu'un tel consentement est requis ;
- Répondre aux demandes d'exercice de droits des personnes concernées qui lui sont adressées dans le respect des délais fixés par la réglementation. Les Parties s'engagent néanmoins, sur ce point en particulier, à s'apporter mutuellement assistance en cas de difficultés. Toute demande d'assistance en ce sens devra être formulée auprès des interlocuteurs désignés ci-dessous :
  - Pour Franciliane : l'équipe Eau solidaire
  - Pour le CCAS : le Directeur du CCAS ou son représentant
- Respecter les finalités portées à l'attention des personnes concernées ;
- Prendre toute mesure adéquate, au vu de l'état des connaissances actuelles, afin de préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des DCP susvisées. A ce titre, les Parties s'engagent notamment à limiter l'accès aux DCP traitées dans le cadre de la convention aux seuls membres de leur personnel ayant vocation à en connaître et à soumettre les salariés en question à un engagement de confidentialité ;



Prévoir que l'ensemble des personnes à qui elle transfère des DCP s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données personnelles et s'assurer du respect, par ces personnes, de ces obligations ;

Ne transférer les DCP susvisées en dehors du territoire de l'Union Européenne qu'en s'étant assuré, préalablement au transfert, de la mise en place des garanties appropriées visées à l'article 46 du RGPD et sous réserve d'une information appropriée de l'autre Partie et des personnes concernées ;

- Alerter sans délai l'autre Partie en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de DCP traitées par ses soins à l'occasion de l'exécution de la convention afin que les Parties puissent notamment prendre rapidement toute mesure utile afin de limiter les conséquences de l'événement et/ou éviter toute propagation de l'événement dans leurs SI respectifs.

#### 4.2 - Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents auxquels elle aura accès à l'occasion des négociations précontractuelles et pendant l'exécution de la convention, émanant ou propriété de l'autre Partie.

Chacune des Parties s'engage à faire respecter cette obligation par ses employés, société mère, filiales et sous-traitants éventuels.

Les Parties sont tenues de préserver le caractère confidentiel des informations échangées dans le cadre de la convention, en prenant au moins les mêmes dispositions que celles qu'elles prennent habituellement pour protéger leurs propres informations confidentielles de nature analogue, et devront faire respecter à l'ensemble de leur personnel, quel que soit leur statut, la même obligation de secret et de confidentialité pour l'ensemble desdites informations.

De manière expresse, les Parties stipulent que toute information communiquée par l'une des Parties à l'autre, et qui aurait une des caractéristiques ci-après, ne sera pas considérée par elle comme confidentielle :

- L'information tombe ou est tombée dans le domaine public par une voie autre que le non-respect de l'engagement de confidentialité prévu aux présentes ;
- L'information était précédemment connue de la Partie sans être soumise à une obligation de confidentialité ;
- L'information a été obtenue de manière licite auprès d'un tiers ou indépendamment de l'exécution de la présente convention.

Les Parties pourront divulguer les informations confidentielles si cette divulgation était exigée par la loi, les règlements, une citation à comparaître, une décision judiciaire ou si cette divulgation était nécessaire pour permettre la mise en œuvre ou prouver l'existence de droits en vertu de la présente convention. Chaque Partie pourra communiquer, sous la stricte confidentialité, la présente convention et les documents afférents à son courtier d'assurance, à ses partenaires financiers ou bancaires, à ses commissaires aux comptes, aux organismes fiscaux en cas de contrôle et éventuellement à leur maison mère respective.

Le fait pour une Partie de transmettre des informations à l'autre Partie ne conférera à cette dernière aucun droit de propriété industrielle, intellectuelle ou littéraire et artistique, que ce soit sur les informations ou les supports matériels de celles-ci.

Les informations confidentielles sont transmises uniquement aux membres du personnel et aux sous-traitants dont l'intervention est indispensable à l'exécution de la convention. Chaque Partie se porte fort pour son personnel et ses sous-traitants du respect de ces obligations.

Les informations confidentielles et le support qui les contiennent demeurent la propriété à qui elles appartiennent, et ne pourront en aucun cas être utilisés par l'autre Partie autrement que dans le cadre ou pour les besoins de l'exécution de la convention.

Dans le cas où une Partie souhaiterait, pour les seuls besoins de la réalisation de la convention, communiquer des informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers, une telle communication ne pourra être faite qu'à la condition que cette dernière ait donné son accord préalable et écrit et que ce tiers soit soumis aux obligations de confidentialité visées ci-dessus.

L'engagement de confidentialité s'entend sauf obligation d'en faire état par obligation légale, et notamment aux commissaires aux comptes des Parties et à toute autre autorité administrative ou judiciaire dûment

habilitée à en connaître, cette obligation de communication devant être portée par la Partie concernée à la connaissance de l'autre Partie dans un délai préalable raisonnable.

Toute levée de confidentialité ne pourra intervenir que par écrit et préalablement à toute divulgation.

Le CCAS s'engage à retourner à l'usager les documents contenant les informations confidentielles, sur sa simple demande.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur pendant toute la durée de la présente convention et cinq (5) ans à compter de son terme pour quelque cause que ce soit.

## **ARTICLE 5 - BILANS SEMESTRIEL ET ANNUEL**

Franciliane établit un bilan semestriel en juillet et le bilan annuel en janvier de l'année suivante.

Le CCAS s'engage à valider sous quinze jours ces deux bilans d'utilisation de la dotation « Aide Eau Solidaire » qui lui seront adressés chaque année.

Le bilan de l'utilisation des aides est également disponible sur le Portail SEDIF CCAS qui mentionne la dotation initiale, le montant utilisé, le nombre d'aides attribuées.

Dans le cas où la dotation n'aurait pas été entièrement utilisée au terme de l'année, le solde ne pourra faire l'objet d'un report sur N+1. Il en sera de même en cas de solde positif à la fin de la convention, quel qu'en soit le motif.

## **ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION ET RÉSILIATION**

La convention prend effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 12 ans, soit un terme fixé au 31 décembre 2036.

En tout état de cause, en cas de fin anticipée de la Concession, la convention prendra fin de manière automatique sans que l'une ou l'autre des Parties ne puisse prétendre à une indemnité.

Les articles « Responsabilité », « Confidentialité » et « Protection des données personnelles » resteront en vigueur selon les durées fixées respectivement dans chacun des articles, après la fin de la présente convention y compris après sa résiliation ou annulation pour quelque motif que ce soit.

En cas de manquement grave par l'une des Parties aux obligations de la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et sans formalité dix (10) jours ouvrés après envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet à l'issue de ce délai, et ce sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Constituent notamment un manquement grave :

- le non-respect des législations et réglementations qui lui sont applicables, notamment en matière d'obligations sociales, de lutte anti-blanchiment et anti-corruption, etc. ;
- la violation de ses obligations de confidentialité, et, s'il ne peut y être remédié, à ses obligations en matière de traitement des données à caractère personnel ;
- la violation de ses obligations en matière de conformité et anti-corruption.

En outre, Franciliane pourra résilier la convention à tout moment, pour tout motif qu'elle portera à la connaissance du CCAS. Dans ce cas, Franciliane informera le CCAS de sa décision de résilier en respectant un préavis de six (6) mois et la résiliation prendra effet au dernier jour de l'année civile en cours.



## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET ASSURANCES**

### **7.1 Responsabilités**

Les Parties sont chacune pour ce qui les concerne, responsables des dommages de toute nature qui pourraient être causés à autrui à l'occasion de l'exécution de la convention.

Aucune des Parties ne pourra venir rechercher la responsabilité de l'autre partie dans les cas suivants :

- Force majeure telle que définie par la jurisprudence.
- Fait d'un tiers.
- Fait de la victime.

En cas de faute de l'une ou l'autre des Parties, il appartiendra à la Partie lésée d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception décrivant les fautes et mettant en demeure la partie fautive de la réparer.

En l'absence de réponse de la partie fautive dans les 15 jours suivants la réception du courrier recommandé avec accusé de réception, la partie lésée pourra résilier la convention conformément aux dispositions de l'article "Résiliation".

### **7.2 Assurance**

Chacune des Parties déclare être assurée pour sa responsabilité civile auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages consécutifs à l'exécution de la convention et s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée de la convention et à en apporter la preuve à l'autre Partie, à première demande, en transmettant des copies des attestations d'assurance.

Chacune des Parties maintiendra en vigueur pendant la durée de la convention, une assurance couvrant les conséquences financières de sa responsabilité, résultant de dommages occasionnés à l'autre Partie ou à un tiers quelconque pendant l'exécution de la convention.

## **ARTICLE 8 - MODIFICATION**

Toute modification du contenu de la convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, signé par les Parties.

Un avenant pourra notamment être conclu afin d'intégrer dans la convention les nouvelles prestations que l'équipe Eau Solidaire pourra mettre à disposition du CCAS.

## **ARTICLE 9 - COMMUNICATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES MARQUES DES PARTIES**

Les Parties conservent tout droit de propriété intellectuelle, quelle que soit leur nature et quel qu'en soit le support.

Franciliane et le CCAS s'engagent à valoriser, dans leur discours et dans leur communication orale et écrite, auprès de leurs différents interlocuteurs (pouvoirs publics, habitants, bailleurs sociaux, partenaires entreprises), leur contribution réciproque et leur engagement dans la solidarité de proximité.

Chacune des Parties autorise les autres à communiquer sur le contenu et l'application de la convention dans le cadre de sa politique générale et de ses actions de communication externe et interne.

En tout état de cause, ces dispositions s'appliquent dans le respect de l'article "confidentialité et protection des données échangées".

Lorsqu'elle communique sur la convention, le CCAS s'engage à respecter le logo et la charte graphique du Service de l'eau joints en annexe 5 et mis à disposition dans le Portail SEDIF CCAS.

## ARTICLE 10 - CONFORMITÉ ET ANTI-CORRUPTION

Les Parties s'engagent à se conformer strictement à toute réglementation applicable relative à l'éthique des affaires et notamment la réglementation interdisant la corruption d'agents publics ou privés, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent en ce compris la loi française dite Sapin II du 9 décembre 2016.

Si l'une des Parties a des motifs raisonnables de considérer que la présente clause n'a pas été respectée, elle pourra sur simple notification suspendre, sans préavis, l'exécution de cette convention le temps nécessaire à la vérification de la situation, sans engager sa propre responsabilité ou faire naître une obligation envers l'autre Partie. Les Parties s'engagent réciproquement à procéder aux vérifications nécessaires en coopérant de bonne foi. En cas de violation avérée, la convention pourra être résiliée sans préavis et sans engager sa responsabilité.

Chaque Partie déclare avoir procédé aux mesures raisonnables et conformes aux bonnes pratiques professionnelles d'identification de prévention et le cas échéant de résolution des conflits d'intérêts, notamment ceux susceptibles de résulter des intérêts patrimoniaux, professionnels ou moraux qu'il détient directement ou indirectement. Elle déclare qu'à sa connaissance et à la date de signature de la convention, l'exécution des prestations ne présente aucun risque de conflit d'intérêts.

Si, à un moment quelconque de l'exécution des Prestations, une Partie venait à être informée de la survenance d'un conflit d'intérêts, elle s'engage à en informer immédiatement par écrit l'autre Partie, à l'informer préalablement des modalités par lesquelles elle envisage de résoudre ledit conflit et de sa résolution effective. Elle s'engage également à répondre promptement à toute demande d'information sur ce point et à fournir le cas échéant les justifications demandées.

## ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 La convention est conclue intuitu personae. Les droits et obligations découlant de la convention ne pourront ni être transférés, ni cédés à des tiers sous quelque forme que ce soit.

11.2 La présente convention ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français.

En cas de difficultés d'exécution et avant toute procédure juridictionnelle, chacune des Parties s'engage à désigner deux personnes de sa société, de niveau « Direction générale ». Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente dans les huit (8) jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.

L'ordre du jour est fixé par la Partie qui prend l'initiative de la conciliation.

Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.

A défaut de solution amiable trouvée dans un délai de trente (30) jours à compter de la première réunion de conciliation, chacune des Parties retrouve sa liberté d'action pour agir sur le terrain juridictionnel.

Cette clause est juridiquement autonome de la présente convention. Elle continue à s'appliquer malgré l'éventuelle nullité, résolution, résiliation ou d'anéantissement des présentes relations contractuelles.

11.3 Le CCAS doit assurer l'égalité des usagers devant le service public et veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. Il prend les mesures nécessaires à la garantie du respect des principes qui précèdent.

11.4 En cas de difficulté d'interprétation entre l'une quelconque des présentes clauses et son titre, le contenu de la clause prévaudra sur son intitulé.

11.5 Toute notification écrite dans le cadre des présentes sera faite à l'adresse mentionnée en tête des présentes (chaque Partie informera l'autre Partie de tout changement éventuel d'adresse de notification) et sera délivrée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception.



11.6 La renonciation de l'une des Parties à se prévaloir de ses droits à l'occasion d'une violation quelconque des stipulations de la convention par l'autre Partie ne saurait être interprétée comme une renonciation définitive de se prévaloir de ses droits ultérieurement.

11.7 Si l'une des stipulations de la convention ou l'application de toute stipulation devait être déclarée illicite, inopposable ou nulle par décision de justice, cette décision n'aura pas pour effet d'invalidier ou d'annuler le reste de la convention. Les Parties conviennent que leur intention est de considérer que la convention sera amendée par la modification de cette stipulation dans la mesure nécessaire pour la rendre licite et opposable tout en préservant son objet ou, si une telle modification n'est pas possible, en substituant une autre stipulation qui est licite et opposable et remplit le même objectif.

11.8 Chaque Partie consent à l'utilisation d'un procédé de signature électronique et reconnaît sa validité, au même titre et dans les mêmes conditions qu'une signature manuscrite. Les Parties s'accordent sur le fait que chaque Certificat de Preuve généré, signé, échangé et conservé en accord avec la présente convention signée électroniquement, est admissible comme moyen de preuve devant la juridiction française au même titre qu'un document papier signé manuellement.

Fait en 2 exemplaires originaux à Puteaux, le

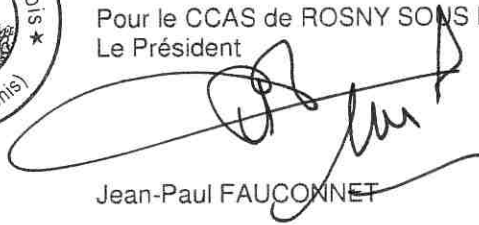
Pour Franciliane  
La Directrice Générale

Magali TOURNIÉ



Pour le CCAS de ROSNY SOUS BOIS  
Le Président

Jean-Paul FAUCONNET



## ANNEXE 1 : LIGNES DIRECTRICES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EAU SOLIDAIRE

Conformément aux préconisations de la Commission Nationale de l'Eau, l'objectif est d'aider les abonnés pour qui la facture totale annuelle ou les charges d'eau annuelles (Eau, Assainissement et Organismes Public) excède 3% des ressources du foyer.

L'aide porte sur le service de l'eau potable (part «Production et distribution de l'eau potable» de la facture).

L'Aide Eau Solidaire est généralement utilisée comme une aide curative, mais peut être attribuée comme une aide préventive. Celle-ci vient alors en déduction d'une facture en cours ou future, mais en aucun cas le bénéficiaire de l'aide ne pourra être remboursé par Franciliane du montant de l'aide.

L'aide peut être attribuée en complément d'autres aides comme celle du Fonds Solidarité Logement.

Des solutions complémentaires peuvent être étudiées avec les usagers pour les aider à maîtriser leur budget Eau :

- Conseil sur l'identification des fuites et la maîtrise de la consommation d'eau et la gestion budgétaire des dépenses d'énergie
- Prévention des impayés futurs en instaurant une mensualisation

La consommation annuelle doit être adaptée à la composition de la famille :

1 personne	60 m <sup>3</sup>
2 personnes	90 m <sup>3</sup>
3 personnes	105 m <sup>3</sup>
4 personnes	120 m <sup>3</sup>
Puis 30 m <sup>3</sup> par personne supplémentaire.	

Montant annuel maximum (au 1/1/2025), les mises à jour seront disponibles sur le Portail SEDIF CCAS :

	1 adulte	2 Adultes	2 Adultes 1 enfant	2 Adultes 2 enfants	2 Adultes 3 enfants
Consommation type	60 m <sup>3</sup> /an	90 m <sup>3</sup> /an	1050 m <sup>3</sup> /an	120 m <sup>3</sup> /an	160 m <sup>3</sup> /an
Facture moyenne	270 €	400 €	480 €	540 €	720 €
Aide maximale annuelle	135 €	200 €	240 €	270 €	360 €





### ANNEXE 3 : COURRIERS DE NOTIFICATION D'UNE AIDE EAU SOLIDAIRE

Ces courriers ainsi que la fiche conseil sur les astuces pour réduire le montant de sa facture, sont accessibles dans le Portail SEDIF CCAS.

Pour les abonnés

Bonjour,

Vous nous avez fait part de vos difficultés à régler vos factures d'eau.

Après étude de votre dossier le JJ/MM/AAAA, la commission d'attribution a le plaisir de vous accorder une aide financière Eau Solidaire de XXX €.

Cette aide vous a été attribuée dans le cadre du programme Eau Solidaire, mis en place par votre Service public de l'eau.

Cette aide sera déduite directement de vos factures d'eau. Elle permettra de réduire le montant de votre dette. Vous pourrez ensuite voir directement avec Franciliane, le délégataire du Syndicat des Eaux d'Île-de-France, comment payer le solde.

Pour vous accompagner dans la maîtrise de votre budget eau au quotidien, vous trouverez ci-joint quelques astuces simples à mettre en place. Vous pouvez aussi vous connecter sur votre espace personnel pour en savoir plus ou vous rendre sur le site [leaudiledefrance.fr](http://leaudiledefrance.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

Le Président du CCAS,

Pour les non-abonnés

Bonjour,

Vous avez fait part de vos difficultés à régler le montant de vos charges établies par le gestionnaire de votre immeuble, l'OPH / la société ....

Après étude de votre dossier le JJ/MM/AAAA, la commission d'attribution a le plaisir de vous accorder une aide financière Eau Solidaire de XXX € pour régler vos charges d'eau.

Cette aide vous a été attribuée dans le cadre du programme Eau Solidaire, mis en place par votre Service public de l'eau.

Cette aide est versée directement à votre bailleur par Franciliane, le délégataire du Syndicat des Eaux d'Île-de-France. Votre bailleur la déduira directement des charges que vous devez.

Pour vous accompagner dans la maîtrise de votre budget eau au quotidien, vous trouverez ci-joint quelques astuces simples à mettre en place. Vous pourrez les retrouver également sur l'application L'eau d'Île-de-France, Source de confiance, disponible gratuitement sur l'App Store ou le Google Play Store, mais aussi sur le site [leaudiledefrance.fr](http://leaudiledefrance.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

Le Président du CCAS,

## ANNEXE 4 : PROCÉDURE D'HABILITATION AU PORTAIL SEDIF CCAS

Le rôle du référent CCAS, est de :

- Porter à connaissance de l'équipe Eau Solidaire les noms et coordonnées des personnes du CCAS habilitées à accéder au Portail SEDIF CCAS et à contacter l'équipe Eau Solidaire, y compris la mise à jour suite à départ d'utilisateurs.
- Suivre l'activité des utilisateurs du CCAS. A ce titre, il s'engage à responsabiliser les utilisateurs afin de :
  - Respecter les consignes de sécurité, concernant notamment la gestion des mots de passe et le verrouillage des accès et des postes informatiques.
  - Ne pas transmettre de données personnelles relatives aux usagers par courriel, mais via le portail SEDIF CCAS
- Centraliser les interrogations des utilisateurs sur le fonctionnement du Portail SEDIF CCAS.
- Etre le contact privilégié de l'équipe Eau Solidaire pour la gestion des utilisateurs

Le référent CCAS transmet à l'équipe Eau Solidaire la liste des personnes à habilitier dans le Portail SEDIF CCAS.

Les utilisateurs sont créés dans le Portail SEDIF CCAS par Franciliane.

Le CCAS devra s'assurer du respect des conditions d'utilisation du Portail SEDIF CCAS par l'ensemble des utilisateurs qu'elle aura habilités.

## ANNEXE 5 : LOGO DU SERVICE DE L'EAU

